

du 1^{er} AVRIL au 31 OCTOBRE 2018

ÉcoPrimes

AIDEE



OERTLI

CHAUDIÈRE *fioul* à condensation HPE (Haute Performance Énergétique)

Oertli propose deux gammes de chaudières fioul éligibles HPE.

La gamme **OENOVIA-FIOUL CONFORT**, une chaudière fioul à condensation avec échangeur monobloc en acier inoxydable et brûleur fioul OECONOX MODULANT de 50 % à 100 %, puissances maxi 18, 24 ou 30 kW.

La gamme **OECOIL CONDENS-2**, une chaudière fioul à condensation avec échangeur bi-bloc fonte/condenseur carbone-céramique avec brûleur Bas-NOX à 1 allure, puissances maxi 24 ou 32 kW.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE (installé avec une régulation classe IV minimum)

- OSCR chauffage seul • OVCR / OCCR avec production d'eau chaude sanitaire
- FSCR-2 / FSCX-2 chauffage seul • FVCR-2 / FVCX-2 avec production d'eau chaude sanitaire

Afin de respecter les récentes contraintes législatives, les chaudières doivent être installées avec une sonde d'ambiance modulante.



PAC HYBRIDE *fioul* OECOIL HYBRID

Pompe à chaleur air/eau Inverter, composée d'une unité extérieure 4,5, 6, 8, 11 ou 16 kW et d'un module intérieur avec production d'eau chaude sanitaire de capacité 180 litres y compris un appoint par chaudière fioul à condensation de 19, 24 ou 32 kW au choix.

Solution hybride compacte.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

- GAMME OECOIL HYBRID FSCR V200 Cheminée
- GAMME OECOIL HYBRID FSCR V200 Ventouse



30%

de CITE
matériel éligible
au Crédit d'Impôt
Transition
Énergétique

jusqu'à 1500 € TTC*
de remboursés sur votre PAC hybride fioul
et jusqu'à 900 € TTC*
de remboursés sur votre chaudière fioul

30% d'économies
d'énergie
(source ADEME)
TVA à 5,5%**

* Pour en savoir plus : www.ecoprimesaidee.fr / ** Modalités sur impôts.gouv.fr

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (EcoPrimes ou EcoPrimes Super Bonus), connectez-vous sur www.ecoprimesaidee.fr

EcoPrimes chaudières fioul HPE	"EcoPrimes" SANS condition de ressources		"EcoPrimes Super Bonus" SOUS conditions de ressources (1)	
Prime AIDEE	350 € TTC		700 € TTC	
Prime Fabricant	200 € TTC		200 € TTC	
TOTAL (2)	550 € TTC (2)		900 € TTC (2)	
EcoPrimes PAC Hybride fioul	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m ²	Surface chauffée du Logement > 130 m ²	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m ²	Surface chauffée du Logement > 130 m ²
Prime AIDEE	500 € TTC	700 € TTC	1 000 € TTC	1 200 € TTC
Prime Fabricant	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC
TOTAL (2)	800 € TTC (2)	1 000 € TTC (2)	1 300 € TTC (2)	1 500 € TTC (2)

1- Les «EcoPrimes Super Bonus» sont réservées aux ménages considérés en situation de «Grande précarité énergétique» au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – Modalités et plafonds de ressources sur www.ecoprimesaidee.fr

2- Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSOMMATEURS DE L'OPÉRATION «EcoPrimes Chaudières fioul HPE et PAC hybrides fioul»

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, AIDEE et les fabricants de chaudières fioul HPE et de Pompe à Chaleur (PAC) hybrides fioul participants s'associent pour offrir une aide financière dite «EcoPrimes» SANS condition de ressource de 550 € TTC sur les chaudières fioul HPE, cette offre passe à 800 € ou 1000 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m² ou > 130 m²), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

SOUS conditions de ressources, cette aide alors dite «EcoPrimes Super Bonus» est portée à 900 € TTC sur les chaudières fioul HPE. Cette offre passe à 1300 € ou 1500 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m² ou > 130 m²), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

Ces aides sont réservées aux ménages qui achètent et font installer, en France, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis d'un professionnel qualifié RGE établi et accepté pendant la période de l'opération, l'un des modèles de chaudières fioul HPE ou de PAC hybrides fioul, équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), référencés comme participant à l'opération (voir ecoprimesaidee.fr).

Pour en savoir plus, connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, les conditions d'obtention et la procédure à suivre, consultez le règlement complet de l'opération sur le site internet de l'opération www.ecoprimesaidee.fr ou www.aidee.fr ou communiqué gratuitement sur demande écrite à :

AIDEE « Opération EcoPrimes AIDEE », 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / aidee@aidee.fr